



« Quinzaine MCP » :

Du 14 au 26 Septembre 2009,

Recensement des maladies à caractère professionnel par les médecins libéraux



Afin de pérenniser les actions de formation et d'information et de mieux connaître l'état de santé des salariés en Alsace, l'URMLA en partenariat avec la Direction Régionale du Travail Et de la Formation Professionnelle (DRTEFP), l'ORSAL, la Consultation Pathologies Professionnelles des HUS et le Service Prévention de la CRAM, organisent la Quinzaine de recueil des Maladies à Caractère Professionnel (MCP) en médecine libérale.

Des médecins sensibilisés

Dans le cadre de ses missions, l'Union a mis en place en 2003 la visite médicale de santé publique, avec pour objectif d'informer et d'outiller les médecins libéraux. Depuis 2007, un volet « cancers d'origine professionnelle » est porté, en partenariat avec le Régime Local d'Assurance Maladie, la Direction Régionale du Travail et de la Formation Professionnelle (DRTEFP) et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie.

Parallèlement, des Associations de FMC ont proposé des formations sur le thème des cancers d'origine professionnelle.

L'InVS et l'Inspection médicale du travail et de la main d'œuvre ont mis au point un recueil basé sur un réseau de médecins du travail pour signaler de manière anonyme toutes les Maladies à Caractère Professionnel rencontrées au cours des visites de médecins du travail pendant une période de 15 jours : les « Quinzaines MCP ».

Un domaine en constante évolution

Aujourd'hui, certaines maladies professionnelles, conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique ou biologique, ou des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle, sont reconnues et indemnisées dans le

cadre des tableaux de Maladies Professionnelles Indemnisées (MPI) existants. Ces tableaux sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'apparition ou d'une meilleure connaissance des risques (ajout de nouveaux tableaux, modification des tableaux existants). Il est donc nécessaire de mieux connaître les maladies et les risques susceptibles de survenir dans le milieu professionnel pour faire évoluer ces tableaux.



Améliorer la prévention

L'enquête a pour objectif d'estimer la prévalence des MCP chez les patients de 16ans et plus exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle, vus entre le 14 et le 26 septembre par les 50 médecins vigies. Indirectement, l'organisation de cette quinzaine de recueil a pour ambition d'augmenter le taux de signalements annuels (hors quinzaine) des MCP.

L'ORSAL procédera au codage, au traitement ainsi qu'à l'analyse statistique des données, en partenariat avec la DRTEFP et sera garant de la méthodologie.

Une étude pilote

Le succès de l'opération repose sur la participation de 50 médecins libéraux volontaires. Ils doivent avoir préalablement bénéficié de la formation « Cancers professionnels » ou de la visite médicale de santé publique de l'URMLA sur le même thème.



Une indemnisation de 10C pour une quinzaine complète sera allouée à chaque médecin participant à cette étude pilote.

SI VOUS AVEZ BÉNÉFICIÉ DE LA VISITE MÉDICALE DE SANTÉ PUBLIQUE OU DE LA FORMATION « CANCERS PROFESSIONNELS », DEVENEZ L'UN DES 50 MÉDECINS « VIGIES » ET CONTRIBUEZ À L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ AU TRAVAIL !

Pour participer à cette étude de santé publique, contactez l'URMLA :

SECRETARIAT « COORDINATION DE RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE » :

Mme Wilhelm : 03.90.20.84.84
ou urmla.wilhelm@orange.fr



En partenariat avec :

